



ECOLE SUPERIEURE POLYTECHNIQUE DE LA JEUNESSE

NOTICE DE RENSEIGNEMENTS POUR L'ANNEE ACADEMIQUE 2026-2027 (Rentrée d'octobre 2026)

VISA PUB/MESRI/049 KSG-110 DU 02-09-2025 AU 01-09-2026

L'Ecole Supérieure Polytechnique de la Jeunesse prépare en trois (03) ans à la **Licence**, en cinq (05) ans au **Master**, dans les filières suivantes :

SCIENCES ET TECHNOLOGIES	
Génie électrique options : 1- Electromécanique (EM) ; 2- Energies Renouvelables et Efficacité Energétique (ENREE). Génie civil options : 1- Bâtiments et Travaux Publics (BTP). 2- Géotechnique (MGT). 3- Infrastructures (MIN) Hydraulique options : 1-Hydraulique Eau et Assainissement (HEA) 2-Hydraulique Agricole (MHA) Mines options : 1- Mines et Carrières (MC). 2- Exploitation et Valorisation des Substances Minérales (EVSIM) Topographie options : 1- Géomètre - Topographe (GT). 2-Géomatique (GMT) Design d'Espace (DE).	

NB : nos diplômes suivants sont reconnus par le CAMES :

- **Licences, options :** Bâtiments et Travaux Publics, Topographie, Mines et Carrières, Hydraulique Eau et Assainissement, Electromécanique et Design d'Espace.
- **Masters, options :** Bâtiments et Travaux Publics, Topographie, Mines et Carrières, Hydraulique Eau et Assainissement, Géotechnique, Energies Renouvelables et Efficacité Energétique et Electromécanique.

Ecole certifiée ISO 21001 : 2018.

L'ESUP est une école conventionnée qui reçoit les étudiants boursiers affectés de l'Etat.

A) Conditions d'admission à l'ESUP-JEUNESSE

N°	NIVEAU CONCERNÉ	PIÈCES À FOURNIR
1	Dossier pour tous niveaux	Fiche d'inscription dûment remplie + Engagement règlement intérieur + Deux photos d'identité récentes + Photocopie légalisée CNI + Acte de naissance légalisé + Diplôme du BAC Légalisé + Récépissé CAMPUS FASO ou numéro INE
2	1ère année	Dossiers (tous niveaux) + Attestation du BAC + relevé de notes + Attestation d'immersion pour les étudiants burkinabè + Quittance affectation pour les étudiants burkinabè bénéficiaires d'une bourse.
3	2ème année	Dossiers (Tous niveaux) + relevé L1
4	3ème année	Dossiers (Tous niveaux) + diplôme (BTS/DTS/DUT/L2) + relevés L1-L2 légalisés
5	Master	Dossiers (Tous niveaux) + diplôme de Licence + relevés L1-L2-L3 légalisés
NB:		Admission par test / étude de dossier / entretien à partir de la 2ème année pour les étudiants venant d'autres écoles.

NB : les pré - inscriptions en ligne sont possibles : www.esupjeunesse.net.

- Les documents nécessaires à la constitution du dossier à étude sont disponibles en ligne sur www.esupjeunesse.net.
- Les dossiers à étude, destinés aux étudiants à partir de la 2^e année, peuvent être transmis par e-mail à l'adresse info@esupjeunesse.net.
- Les candidats rencontrant des difficultés ou ne maîtrisant pas la procédure d'inscription sur CAMPUS FASO peuvent bénéficier d'un accompagnement sur place auprès de nos services.

B) Code vestimentaire et recommandations

L'étudiant doit disposer obligatoirement de :

- ❖ Un ensemble (selon le modèle de l'école disponible à la bibliothèque) pour les étudiants en cours du jour ;
- ❖ une (01) blouse (bleu), une paire de chaussures de sécurité, un casque de sécurité ainsi qu'un gilet fluorescent pour tous les étudiants ;
- ❖ chaussures fermées pour les filles et les garçons (aucunes sandales ou sandalettes communément appelées tapettes sous aucune forme ne seront permises).

NB : chaque étudiant doit posséder obligatoirement son ordinateur portable et une calculatrice scientifique dont les caractéristiques peuvent être obtenues auprès du service informatique.

Ecole Supérieure Polytechnique Privée de la Jeunesse, Arrêté n° 2008-236/MESSRS/SG/DGERS/DEPr,
RCCM : BF OUA2017 M2492 IFU : 0000 8521S-DGE Ouagadougou – Burkina Faso Secteur 43, Dassasgho ;

06 BP 9223 Ouagadougou 06 tél : (+226) 25 36 56 00 / 63 00 30 96 (+226) 72 80 94 94

Ecole supérieure polytechnique de la jeunesse Email : info@esupjeunesse.net; site web : www.esupjeunesse.net



C) Frais de scolarité et modalités de paiement

Conformément aux nouvelles dispositions réglementaires encadrant les frais de scolarité dans les IPES au Burkina Faso, à savoir le décret n°2026-0761/PF/PRIM/MEBAPLN/MESFPT/MESRI et l'arrêté n°2026-0254/MESRI/SG/DGESup, les frais globaux de formation sont les suivants :

CYCLE LICENCE

Niveaux	1 ^{ère} tranche de Scolarité	30 nov. 2026	30 janv. 2027	28 fév. 2027	30-mars-27	30-mai-27	Total scolarité
Licence 1	255 000	75 000	75 000	75 000	75 000	75 000	630 000
Licence 2	255 000	75 000	75 000	75 000	75 000	75 000	630 000
Licence 3	255 000	75 000	75 000	75 000	75 000	75 000	630 000

CYCLE MASTER

Niveaux	1 ^{ère} tranche de Scolarité	30 nov. 2026	30 janv. 2027	28 fév. 2027	30-mars-27	30-mai-27	Total scolarité
Master 1 étudiants ayant obtenus la L3 à l'ESUP-J	275 000	125 000	125 000	125 000	125 000	125 000	900 000
Master 1	288 000	125 000	125 000	125 000	125 000	125 000	913 000
Master 2	288 000	125 000	125 000	125 000	125 000	125 000	913 000

NB : le service de recouvrement est habilité à traiter les cas particuliers.

Les différents moyens de paiements disponibles :

- Paiement en liquide au niveau de la caisse de 07h00 à 16h00 ;
- Versement à la banque BANK OF AFRICA (BAO), RIB : BF084 01015 001331520005 88 BANK OF AFRICA – BURKINA FASO ;
- Dépôt sur le compte ORANGE MONEY de l'école, références : *144*4*7*2965323# (précisez le numéro matricule)

D) Clauses particulières

DOMAINE	CLAUSES
Paiement et accès aux cours	Tout étudiant dont la scolarité n'est pas payée au plus tard aux dates indiquées fera l'objet d'une exclusion provisoire et ne pourra prendre part aux cours et aux évaluations qu'après paiement de la tranche concernée. Les évaluations manquées pour cause d'impayés seront sanctionnées par la note zéro et ne feront l'objet d'aucune reprise.
Engagement financier	Toute somme versée reste définitivement acquise par l'établissement.
	Les droits d'inscription doivent être entièrement acquittés avant le début des cours.
	Toute scolarité entamée est intégralement due.
Report / Suspension	Le reversement de la scolarité au profit d'un autre étudiant n'est pas accepté après fin septembre 2026.
Modalités de paiement	La suspension ou le report de l'année académique est obligatoirement soumis à une procédure particulière (voir service de scolarité), mais dans tous les cas n'est pas possible après fin septembre 2026.
	Tout règlement des frais de scolarité en dehors de la caisse de l'ESUP-Jeunesse engage la seule responsabilité de son auteur. Les étudiants doivent exiger un reçu après tout versement.

E) Plaintes et réclamations

Dans le cadre de l'amélioration continue de la qualité de nos services et de la satisfaction des étudiants, l'ESUP-Jeunesse met à la disposition de tous les apprenants des fiches de plaintes et réclamations. Ces fiches peuvent être retirées auprès du service de scolarité ou du secrétariat académique également en ligne sur www.esupjeunesse.net. Elles permettent à chaque étudiant d'exprimer ses préoccupations, suggestions ou insatisfactions concernant la vie académique, administrative ou pédagogique. Les plaintes et réclamations seront traitées avec diligence par l'administration, dans le respect de la confidentialité et des procédures internes de l'école.

NB : les inscriptions et réinscriptions pour toutes les classes commencent le 1^{er} Juillet 2025. Passé le délai du 15 septembre 2026, les anciens étudiants non encore réinscrits ne bénéficieront plus de la priorité de réinscription. Dans tous les cas, aucune inscription/réinscription ne sera possible après fin janvier 2027. Les cours débuteront à partir du 01 Octobre 2026.

